

DREAL Hauts-de-France

Service Eau et Nature

RELEVÉ DE DECISIONS

Mission d'Appui Technique de Bassin (MATB) du 11 avril 2017

Service émetteur : DREAL / SEN / DDB	Nom du rédacteur : Gaëlle PAYEN	Date d'émission : 27 avril 2017
Date de réunion : 11 avril 2017	Lieu : Préfecture de Région 2, rue Jacquemars Gielée – Salle Erignac 59000 LILLE	Objet : MATB
Participants : cf liste de présence	Annexe : Présentations faites en séance Dossier de séance Documents indiqués au relevé de décisions	
Diffusion du présent relevé de décisions ou compte-rendu : Participants		
RESUME ET CONCLUSIONS : <u>Introduction (Serge Bouffange, SGAR adjoint)</u> M.Bouffange rappelle les calendriers de mise en œuvre des réorganisations des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau : <ul style="list-style-type: none">○ Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) à adopter par le Préfet Coordonnateur de Bassin avant la fin d'année 2017○ organisation des compétences Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et délimitation des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)/Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) à compter de 2018○ organisation des compétences eau et assainissement à compter de 2020○ définition des systèmes d'endiguement dès 2019 Il mentionne ensuite que si la MATB a pour rôle d'apporter aux collectivités un cadre et des principes d'organisation, ce sont les services départementaux qui sont les interlocuteurs privilégiés sur le terrain. Enfin, il rappelle que la MATB est aujourd'hui réunie en formation élargie pour traiter, outre les questions GEMAPI, de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de l'élaboration de la SOCLE. <u>1 – Élaboration de la SOCLE</u> <ul style="list-style-type: none">• Une SOCLE : pourquoi ? Quand ? Comment ?		ACTIONS A MENER / DECISIONS

La DREAL présente les tenants et aboutissants de la SOCLE, son contenu, ses principes d'élaboration et son calendrier.

- L'assistance à l'élaboration de la SOCLE

LA DREAL présente ensuite l'étude d'assistance à l'élaboration de la SOCLE financée par l'agence de l'eau.

Les principales réactions et questions sur ces deux points sont les suivantes :

- la SOCLE est bien une stratégie, et non un schéma. Il s'agira donc d'un document de préconisations et non d'une carte avec zonage prescriptifs dans le respect du principe de libre administration des collectivités
- importance de la communication aux élus sur ces sujets encore mal appréhendés : sensibilisation aux enjeux de l'eau et à la GEMAPI
- le respect de la logique de bassin versant est primordial. Les territoires qui se définiront devront donc être cohérents à long terme.
- certains territoires sont très avancés dans leurs réflexions : la SOCLE ne devra pas remettre en cause ce qui a déjà été décidé
- importance de la prise en compte dans la réflexion des enjeux relatifs à la qualité des eaux de surface et des nappes phréatiques ainsi que des ressources quantitatives.
- nécessité d'établir cette stratégie avec les territoires et les acteurs existants.
- le Conseil régional est prêt à accompagner cette stratégie.

- L'appel à projet de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'Agence de l'eau présente le cahier des charges et le calendrier de son appel à projets sur l'organisation territoriale des compétences locales de l'eau complémentaire de l'étude SOCLE, mais à des échelles territoriales plus locales nécessitant des données et analyses plus fines.

L'initiative est saluée et nécessite un travail d'information et de concertation sur les nombreuses études locales qui seraient menées.

2 – GEMAPI

- La délimitation EPTB/EPAGE

La DREAL présente les critères et le calendrier de la procédure de délimitation des EPTB et EPAGE.

Plusieurs intervenants soulignent que la date limite du 31 décembre 2017 pour le dépôt des demandes auprès du Préfet Coordonnateur de Bassin est trop proche pour leur laisser le temps de définir leur stratégie avec les EPCI. Pour autant, il convient de mettre en œuvre une méthode qui ne retarde pas la délimitation et la mise en place des EPTB/EPAGE dans les territoires où la réflexion est plus avancée.

Après échange, il est décidé qu'un courrier sera envoyé à tous les EPCI pour connaître leur calendrier d'organisation pour l'exercice de la compétence et, aux syndicats, pour qu'ils portent à la connaissance du préfet coordonnateur de bassin leur intention de demande de

Les collectivités et syndicats renouvellent leur intérêt pour participer aux travaux d'élaboration de la SOCLE.

Dans le cadre de l'étude, des rencontres et échanges bilatéraux seront organisés avec les CT ou Syndicats qui le souhaitent. Ils sont invités à se manifester auprès de la MATB à réception de ce relevé.

Une nouvelle MATB dédiée sera programmée le 03 juillet suite au Comité de Bassin du 30 juin. Rappelons également qu'une phase de consultation administrative se déroulera au second semestre 2017.

Les fiches de procédure seront envoyées avec le relevé

Demande de déclarations d'intention à envoyer avant l'été

<p>labellisation. Grâce à ce premier état des lieux, une première vague de demandes pourra être étudiée en début d'année 2018 (dossiers quasi prêts) et une seconde en cours d'année (dossiers en cours de réflexion).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition du niveau de protection des systèmes d'endiguement <p>Présentation rapide des dates butoirs de dépôt des demandes de système d'endiguement pour bénéficier de la procédure simplifiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Témoignage GEMA par le syndicat de la Selle <p><u>3 – Eau et assainissement</u></p> <p>Les DDTM 59, 62 et 80 présentent l'état des lieux des structures eau potable et assainissement ainsi que les principaux enseignements et points d'attention.</p> <p>Une demande de distinction dans les cartographies entre l'exercice de la compétence de distribution d'eau potable en régie ou en délégation de service public est faite.</p> <p>Sur ce sujet, comme sur la GEMAPI, les participants sont invités à contribuer et poser leurs questions à la MATB via l'adresse : gemapi.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr</p> <p><u>4 – Prochaine réunion de la MATB</u></p> <p>La prochaine réunion de la MATB est fixée au 03 juillet pour la présentation du projet de SOCLE.</p> <p>Y sera également présenté le témoignage du syndicat de la Selle.</p> <p>Une première MATB « thématique » sur les systèmes d'endiguement sera organisée sur le littoral avant l'été.</p>	<p>La MATB établira un « dossier type » de demande pour les structures souhaitant se faire reconnaître EPTB/EPAGE</p> <p>Il a été décidé qu'une ou plusieurs réunions spécifiques sur ce sujet soi(en)t organisée(s), notamment sur le littoral.</p> <p>Présentation reportée à la prochaine MATB</p> <p>Les cartographies seront précisées.</p>
---	--